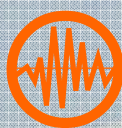


Grignon

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Grignon, face aux risques naturels ou pas...

Lors de crues particulièrement exceptionnelles, notre village peut être inondé. Certains secteurs sont aussi menacés par d'éventuelles chutes de rochers. D'autres risques peuvent trouver naissance en dehors de la commune : tremblements de terre, rupture de barrages, accidents nucléaires, ou moins improbable accident routier impliquant un camion transportant des produits dangereux.

Face à ces risques, il est bon de connaître par avance les bons réflexes à adopter. Réalisé en collaboration avec le syndicat intercommunal Arlysère, ce DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs recense les risques et les méthodes pour en limiter les conséquences.

C'est un document à conserver à portée de main, à consulter parfois, pour mieux connaître les réflexes à acquérir en cas de survenue de ces événements cataclysmiques improbables mais pas impossibles.

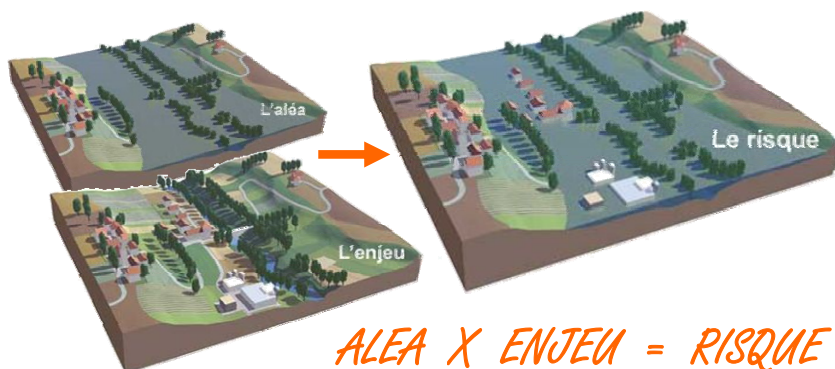
Au-delà de cette information, votre conseil municipal et les services communaux travaillent à la mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS), dont l'objectif est de recenser et d'organiser tous les moyens techniques et humains indispensables pour votre mise en sécurité au cas où.

Pour cela, il est important que vous répondiez à l'enquête jointe à ce document, lancée par la mairie pour connaître les personnes vulnérables comme les personnes ressources, capables d'apporter une aide précieuse en cas de catastrophe.

Le Maire

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Grignon

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

La commune de Grignon est traversée par l'Isère et le ruisseau de la Biale. Les zones inondables par l'Isère se situent au nord-ouest de la commune et uniquement en cas de rupture de digue. Le ruisseau de la Biale peut également générer des inondations lors d'épisodes pluvieux prolongés ou d'orages. Ces crues peuvent concerner plusieurs secteurs de la commune (voir carte ci-dessous)

Les travaux de protection contre les crues de la Biale

Un bassin de décantation de 40 x 30 m, implanté au niveau du lieu dit « Le Moulin » permet de retenir les matériaux charriés lors des crues (branches, rochers...) pour éviter des débordements dans la plaine (voir photo ci-dessous).



Débordement de la Biale
13 Janvier 2004

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ), réalisé en 2004 et actualisé en 2007, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans le Plan Local d'Urbanisme. Dans les zones soumises aux risques naturels, le PIZ prescrit ou recommande la mise en oeuvre de mesures de protection en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté.

En Combe de Savoie, un **Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi)** a été prescrit et est en cours d'élaboration par les services de l'Etat. Sur la commune de Grignon, les inondations par l'Isère et le ruisseau de la Biale ont été étudiées et font l'objet de prescriptions qui sont prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Entretien des ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement). Toutefois, force est de constater que cet entretien n'est pas assuré régulièrement par tous. En complément le Syndicat Intercommunal de la Combe de Savoie Amont (**SICSA**), a donc été créé afin de réaliser les études et travaux nécessaires au bon écoulement des eaux sur les cours d'eau du territoire des communes adhérentes. Les ruisseaux de Grignon font partie du périmètre du SICSA.

Carte des risques d'inondation par le ruisseau de la Biale

LEGENDE

— Tracé des cours d'eau

Risques d'inondation

- Faible
- Moyen
- Fort



Données : PPRi version provisoire (Décembre 2007)
Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin
BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites

arlysère

Le bassin de décantation



Les mouvements de terrain

L'évolution des versants rocheux qui dominent la commune de Grignon engendre périodiquement des chutes de rochers, notamment suite à de longues périodes pluvieuses et au printemps, par l'action du phénomène gel-dégel. Ainsi, on constate régulièrement des chutes de blocs sur les routes de montagne et parfois même dans les zones urbanisées situées en pied de versant.



16 Novembre 1991 : un éboulement se produit au lieu dit Bois de l'Oratoire. Quelques gros blocs atteignent les habitations situées en pied de pente.

9 Mars 1999 : un éboulement d'un volume total de près de 300 m³ comprenant des blocs rocheux de plus de 200 tonnes s'abat à l'entrée du Chemin des Espagnols : les rochers s'arrêtent à quelques mètres d'une habitation, endommageant le véhicule garé devant la maison. Les 5 occupants des habitations exposées sont évacués temporairement.



Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

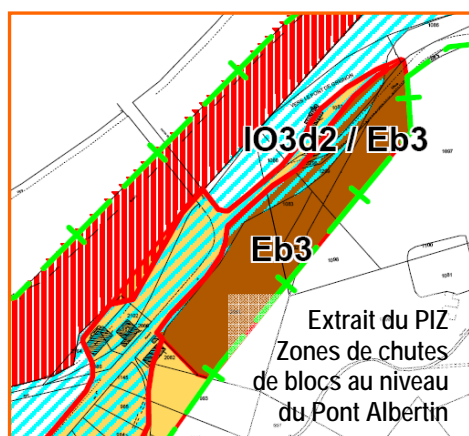
Mesures de prévention :

Travaux de protection

A la suite des éboulements de 1991 et 1999, des travaux de confortement et de purge de falaise ont été entrepris.

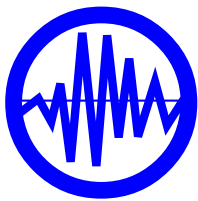
Les zones éboulées ont été nettoyées et les masses rocheuses les plus instables ont été clouées ou stabilisées par des filets de câbles plaqués.

Deux digues de protection ont également été construites : une pour protéger la route départementale au niveau du pont Albertin et une autre, faite à partir des blocs éboulés et d'une barrière grillagée, pour protéger les habitations du Chemin des Espagnols.



La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ permet de répondre aux objectifs de prévention en règlementant l'aménagement des sites à risque par la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Grignon est classée en zone sismicité faible (Ib) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



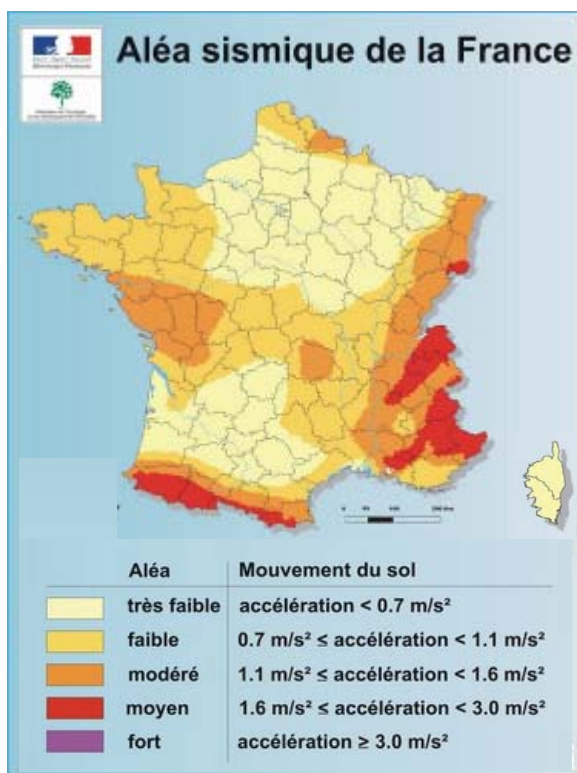
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Le norme intitulée « PS 92 » actuellement en vigueur fixe les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions afin que celles-ci soient conçues pour résister aux séismes.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



www.planseisme.fr

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

www.sisfrance.net

Programme national de prévention du risque sismique :

www.planseisme.fr

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

www.prim.net

Association Française du Génie Parasismique :

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Grignon.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Toiture emportée par le vent à Ugine



Canicule

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Elagage



Pluie - Inondations

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Écoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



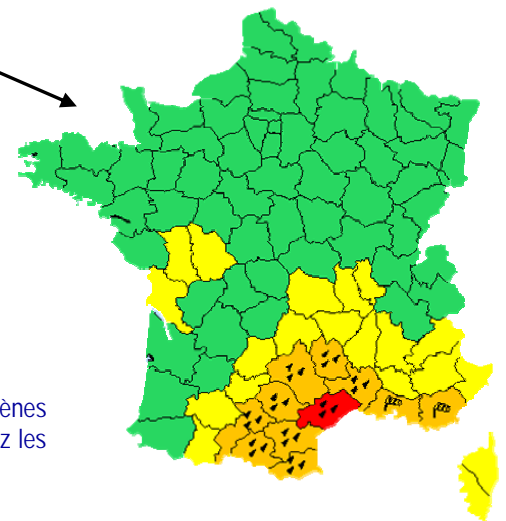
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey dans l'Ain



Au signal national d'alerte, suivez les consignes données par les autorités

Mesures de prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



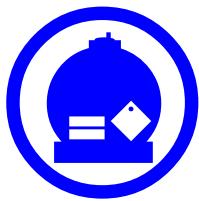
Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Grignon, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc été mis en place : en cas de besoin, les comprimés seraient distribués à la mairie et à l'école les jours d'école.





Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Grignon. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

Prévention et réglementation :

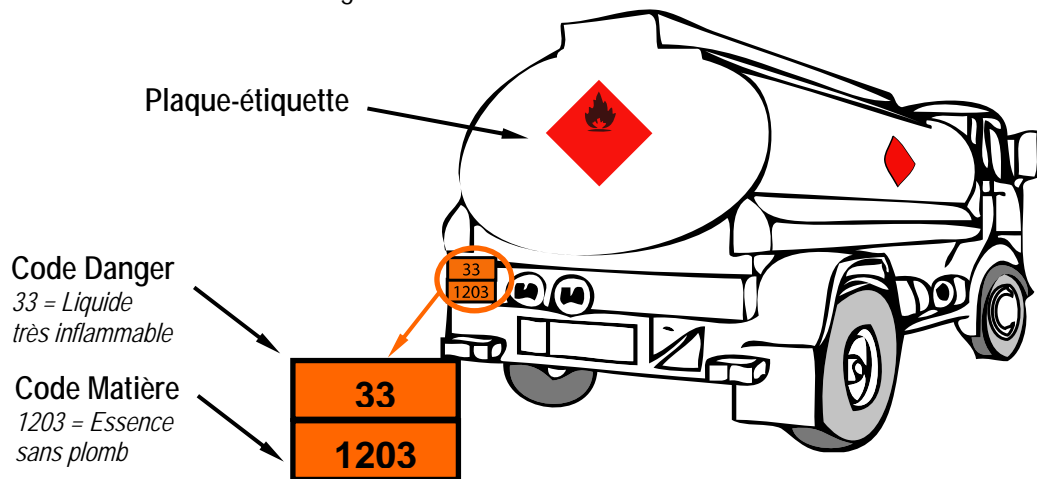


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage



Le barrage de Roselend

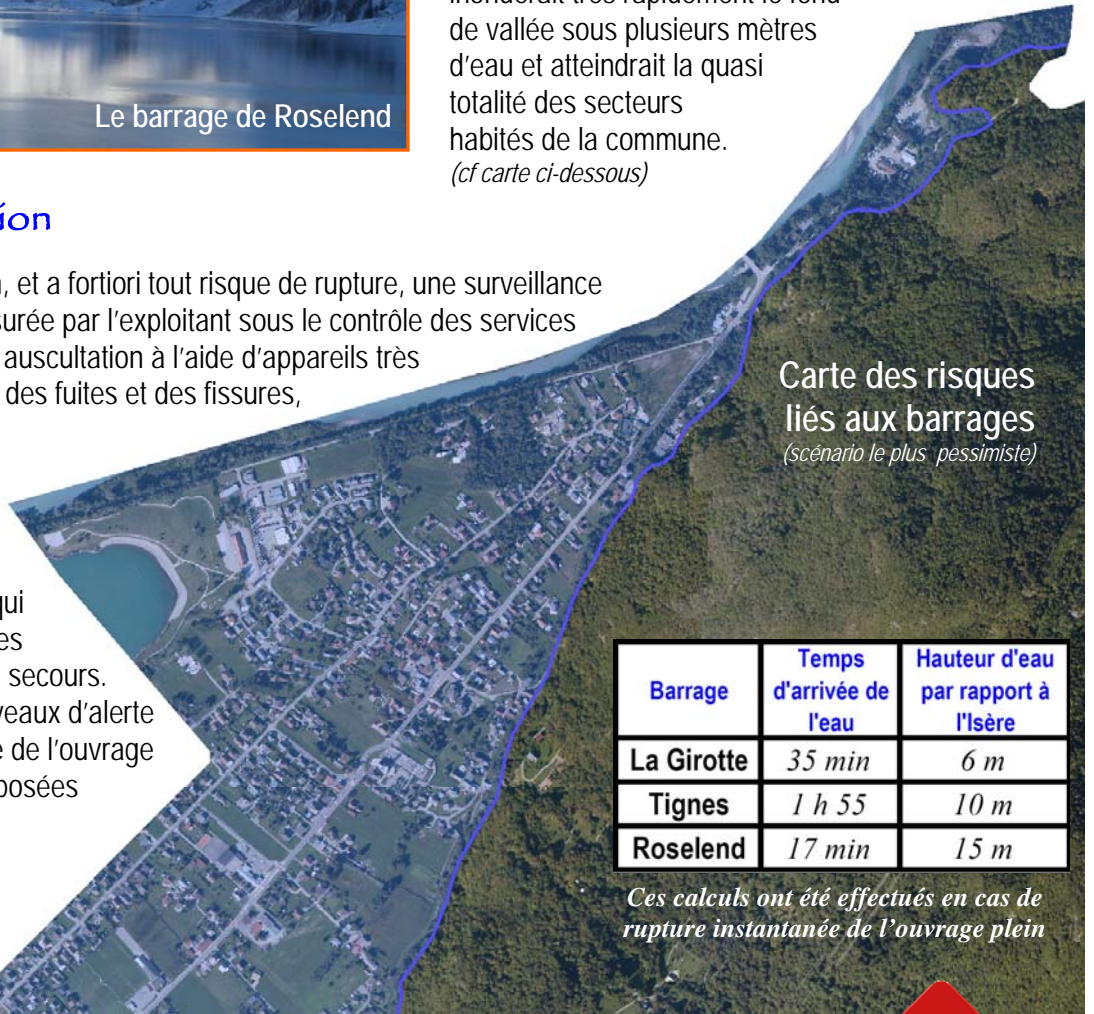
La commune de Grignon est située à l'aval des barrages de Tignes, Roselend et La Girotte. Le scénario pris en compte actuellement par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de ces ouvrages. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonderait très rapidement le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau et atteindrait la quasi totalité des secteurs habités de la commune.
(cf carte ci-dessous)

Mesures de prévention

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Périmètre inondé en cas de rupture de barrage



Carte des risques liés aux barrages
(scénario le plus pessimiste)

Barrage	Temps d'arrivée de l'eau	Hauteur d'eau par rapport à l'Isère
La Girotte	35 min	6 m
Tignes	1 h 55	10 m
Roselend	17 min	15 m

Ces calculs ont été effectués en cas de rupture instantanée de l'ouvrage plein

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.



Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de Grignon : **04.79.32.47.29**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations
Crues torrentielles



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Chutes de blocs



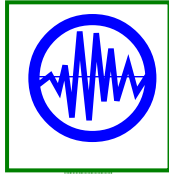
Eloignez vous de la zone dangereuse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



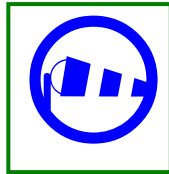
Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.32.00.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Grignon : 04.79.32.47.29

N° d'urgence - Elus : 06.88.98.51.45



Commune de GRIGNON

1580, Route Départementale 925 - 73200 GRIGNON

Tél : (04) 79 32 47 29 - Fax : (04) 79 37 89 33 - Mail : mairiegrignon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi : 8h00-10h00 & 13h00-17h00

mercredi : 13h00-19h00

vendredi : 13h00-17h00



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

» Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités
» Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : François RIEU

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Marie-Hélène BRAVAIS, Frédérique CARRABIN

Crédits photographiques : Commune de Grignon, Arlysère, RTM 73, BRGM, IRMa, Prim.net